



**ADHÉSION ÉCOLE DE GOLF 2020 - 2021  
GOLF DU CHÂTEAU D'AVOISE**

**Le jeune joueur**

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

.....

**Personne à contacter et responsable du jeune joueur**

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone domicile : .....

Téléphone travail : .....

Téléphone portable : .....

Email : .....

**L'ÉCOLE DE GOLF** est représentée par Stéphane TERRAL « TERRAL GOLF ACADEMIE » enseignant indépendant du Golf du Château d'Avoise à Montchanin (71210).

**L'Association Sportive du Golf du Château d'Avoise (ASGCA)**, association loi 1901, a pour but la formation, l'enseignement, l'encadrement et la participation aux différentes compétitions par équipes ou individuelles pour les jeunes golfeurs. L'inscription à l'École de Golf du Château d'Avoise est réservée aux membres de l'ASGCA.

## **1. OBJET**

Le présent contrat d'inscription à l'école de golf du Golf du Château d'Avoise comprend 10 pages, il a pour objet de définir les engagements et d'en fixer les modalités et conditions pour la saison scolaire 2020/2021.

## **2. ENGAGEMENTS DU GOLF DU CHÂTEAU D'AVOISE**

Les jeunes inscrits à l'école de golf et membre de l'ASGCA peuvent bénéficier :

- d'un enseignement dispensé par l'académie du golf « TERRAL GOLF ACADEMIE » ;
- de l'accès sur le parcours en dehors des cours quand le niveau de jeu le permet (abonnement offert) ;
- de la fourniture des balles de practice pendant les cours ;
- de l'inscription dans le fichier licence de la Fédération Française de Golf ;
- de participer aux différentes épreuves fédérales par équipes.

## **3. ENGAGEMENTS DE L'ÉLÈVE ET DE SES REPRÉSENTANTS LÉGAUX**

En contrepartie, il est attendu de l'élève :

- une présence régulière aux cours de golf (sauf contre-indication médicale établie par un médecin).
- une participation dans les compétitions individuelles ou par équipes en cas de sélection officielle.
- de fournir pour les nouveaux membres, **un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf** et pour les membres actifs un certificat médical en **janvier 2021**.
- de fournir une copie de la fiche d'urgence médicale (**page 7**).
- de fournir une copie de l'autorisation parentale de prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage sur mineurs (**page 8 uniquement pour les Filières 2 et 3**).
- de fournir une copie de l'autorisation d'accompagnement en transport par un entraîneur, un bénévole de club ou un parent en (**page 9 uniquement pour les Filières 2 et 3**).
- d'avoir un comportement exemplaire. À ce titre l'élève et ses représentants légaux s'engagent à signer la Charte prévue (**page 10**).

## **4. DURÉE**

Le présent contrat « École de Golf » est valable du mercredi 9 septembre 2020 au mercredi 30 juin 2021.

## **5. HORAIRES**

- **FILIÈRE 1** : 1h00 / semaine ⇒ Cette filière est dédiée à la découverte pour les nouveaux jeunes golfeurs ainsi qu'à ceux qui évoluent dans un cadre de détente.

**Mercredi de 10h30 à 11h30 hors vacances scolaires (jeunes nés entre 2010 et 2015)**  
**Mercredi de 14h00 à 15h00 hors vacances scolaires (jeunes nés entre 2003 et 2009)**

- **FILIÈRE 2** : 1h00 / semaine ⇒ Cette filière est dédiée aux jeunes évoluant en compétitions (club, départementales, Interclubs U12, Promotion U16 Garçons).

**Mercredi de 15h00 à 16h00 hors vacances scolaires**

- **FILIÈRE 3** : 1h00 ou 1h30 / semaine ⇒ Cette filière est dédiée aux jeunes évoluant, en plus des compétitions de la filière 2, aux compétitions fédérales (MIR, Promotion U16 Garçons, Grand Prix Jeunes, etc.).

**Mercredi de 16h00 à 17h00 du 04/11 au 16/12 et du 06/01 au 24/03 hors vacances scolaires**  
**Mercredi de 16h00 à 17h30 du 09/09 au 14/10 et du 31/03 au 30/06 hors vacances scolaires**

À noter :

L'école de golf s'appuie sur les compétences de Stéphane Terral et d'animateurs sportifs bénévoles du Club (voir paragraphe 8). Si la structure (parcours, practice) est fermée en raison des conditions climatiques, ce(s) jour(s)-là, le cours est annulé. Les groupes de chaque filière sont constitués de 8 jeunes maximum.

## **6. PROTOCOLE SANITAIRE**

En tant que responsable du jeune joueur, **vous allez jouer un rôle essentiel** en vous engageant :

- à veiller à ce que votre enfant apporte à chaque séance en plus de son équipement, un masque et le matériel nécessaire (mouchoirs jetables, bouteille d'eau et un désinfectant pour les mains).
- l'accès aux vestiaires n'est pas permis. Il faut donc que les élèves viennent avec des vêtements qui permettent l'activité sportive.
- le jeune (à raison d'un seul jeune à la fois) peut pénétrer dans le club-house s'il porte un masque et qu'il se désinfecte les mains à l'entrée.
- le jeune doit se rendre directement sur les zones d'entraînement du practice pour le début du cours.
- À l'issue du cours, le jeune peut poursuivre l'activité golfique en extérieur. Il est entendu que les jeunes ne sont plus sous la responsabilité de l'enseignant du Golf du Château d'Avoise ou des ASBC en dehors de l'horaire précis des cours auxquels ils sont inscrits. Dans l'hypothèse où un tiers viendrait chercher l'enfant, les parents doivent en informer l'enseignant en lui remettant une autorisation écrite mentionnant le nom de la personne qui prend en charge l'enfant au terme du cours.

Pendant la pratique de l'activité, les règles de distanciation physique sont de 2 mètres. L'enseignant désinfecte le matériel qu'il utilise après chaque journée.

## **7. PRÊT DU MATÉRIEL**

Le matériel est prêté pour les jeunes de la filière 1 (mis à disposition par l'enseignant). Ce matériel est désinfecté et remis au jeune joueur. Le jeune conserve ce matériel pendant toute l'année de pratique. Il s'engage à rendre le matériel prêté dès qu'il s'est équipé de son propre matériel ou en fin d'année.

## **8. RÔLE DES ASBC**

L'Animateur Sportif Bénévole de Club, participe à la mise en oeuvre de la pratique des jeunes en sécurité physique et morale, anime les situations de jeu, les ateliers d'entraînement et d'évaluation aux tests fédéraux utilisés dans le Club, accompagne les jeunes en déplacement, organise et encadre des épreuves pour jeunes.

Les ASBC sont là pour aider et pour pallier les absences de l'enseignant, peu importe les raisons.

Les ASBC s'occupent de la mise en place des compétitions jeunes et des passages de drapeaux.

En cas d'absence de l'enseignant, et si aucun ASBC n'est disponible, le cours est annulé, vous êtes informés à l'avance.

## **9. COTISATION À L'ASGCA**

Le montant de la cotisation annuelle (licence 2021 incluse) à l'ordre de l'AS du Golf du Château d'Avoise est de :

- Pour les jeunes qui disposent d'une licence active pour l'année 2020 (licence + cotisation AS) :  
Jeunes nés de 2003 à 2007 : 33 €  
Enfants nés en 2008 et plus : 30 €
- Pour les jeunes qui n'ont pas de licence active, le montant de la licence correspond à une licence valable du 9 septembre 2020 au 31 décembre 2021 (licence + cotisation AS et renouvellement automatique en décembre 2020) :  
Jeunes nés de 2003 à 2007 : 39 €  
Enfants nés en 2008 et plus : 32 €

Pour être recevable, le règlement est fait par chèque à l'ordre de l'AS du Golf du Château d'Avoise.

- membres actifs (encaissement décembre 2020)
- nouveaux membres (encaissement septembre 2020)

### **INFORMATIONS ASSURANCE**

*Conformément au Code du Sport, les licenciés de la ffgolf bénéficient d'une assurance responsabilité civile (article L 321-1). Par ailleurs, la ffgolf rappelle à ses licenciés l'intérêt de souscrire une assurance accidents corporels couvrant les dommages corporels auxquels la pratique du golf peut les exposer. La ffgolf propose à ses licenciés une assurance accidents corporels de base et des options complémentaires facultatives et payants. Les notices et les bulletins de commandes (avec les tarifs) sont disponibles sur le site de la ffgolf : [www.ffgolf.org](http://www.ffgolf.org) (rubrique « assurance »).*

*Les licenciés demeurent toutefois libres de se rapprocher de tout conseil en assurance de leur choix, susceptible de leur proposer des garanties adaptées à leur situation.*

**10. CHOIX ET PAIEMENT DE LA FORMULE D'ADHESION** (case(s) correspondante(s) à cocher)

FILIÈRE 1 : 270 €

FILIÈRE 2 : 270 €

FILIÈRE 3 : 330 €

OPTION : 5 leçons individuelles de 30 minutes 100 €

À noter que ces tarifs garantissent :

Un minimum de 30 séances pour les 3 filières réalisées par l'enseignant.

Les autres séances de l'année sont effectuées par les ASBC ou l'enseignant en fonction de ses disponibilités.

Si vous optez pour des leçons individuelles, elles sont valables jusqu'au 30/06/2021. Ces leçons sont recommandées pour la progression du jeune joueur. Uniquement sur rendez-vous, elles sont prises en semaine.

Le paiement de l'adhésion (avec ou sans l'option) est effectué au : Comptant

Trimestre

Le règlement est réalisé par : Chèque(s)

Carte bancaire

Espèces

Le moyen de paiement utilisé par chèque(s) doit être fait à l'ordre de Stéphane TERRAL.

Si vous choisissez un paiement au trimestre, le règlement doit être effectué par chèque avec encaissement en septembre, janvier et avril. Les 3 chèques sont remis lors de l'inscription.

Déduction COVID-19 (saison 2019 – 2020) : ..... €

Pour les jeunes concernés par cette déduction, veuillez prendre connaissance ci-dessous de votre avoir en référence au mail envoyé le 6 juillet dernier.

- jeune inscrit saison 2019 – 2020 en filière 1 ⇒ avoir de 95 €.

- jeune inscrit saison 2019 – 2020 en filière 2 ⇒ avoir de 210 €

- jeune inscrit saison 2019 – 2020 en filière 3 ⇒ avoir de 230 €

Montant de l'adhésion : ..... €

**11. RÉSILIATION DU CONTRAT**

Le présent contrat peut être résilié de plein droit par l'enseignant dans les cas suivants :

- non-respect du présent contrat par le jeune joueur ;
- non-respect du protocole sanitaire ou du Règlement Intérieur du Golf du Château d'Avoise ;
- comportement déplacé, dangereux ou agressif dans toute l'enceinte du Golf du Château d'Avoise.

Dans tous les cas cités, l'élève ne peut prétendre à un remboursement total ou partiel de son adhésion.

La résiliation est notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception par l'abonné.

## **12. AUTORISATION DE REPRODUCTION DE PHOTOGRAPHIES, DE CAPTURE D'IMAGES ET D'UTILISATION DE NOMS**

Le jeune joueur est susceptible d'être photographié et/ou filmé dans le cadre de son enseignement golfique. Le jeune joueur ou, le cas échéant, ses représentants légaux s'engagent, par la signature du présent contrat, à autoriser la publication de photographies, d'utilisation du nom, et de capture d'images.

Terral Golf Académie et l'AS du Golf du Château d'Avoise sont donc autorisés à reproduire et à diffuser la(les) photographie(s), l'(les) image(s), le(les) nom(s) et prénom(s) de l'élève lors de son activité golfique.

Le(s) signataire(s) de la présente convention accepte(nt) que cette (ces) photographie(s), image(s), utilisation des nom(s) et prénom(s) soit(soient) utilisée(s) pour illustrer les supports et les documents suivants : site, réseaux sociaux, blog de l'AS du Golf du Château d'Avoise, documents techniques, affiches, supports pédagogiques, etc. Tous ces supports sont destinés et ont uniquement l'usage pour l'activité golfique.

L'autorisation est sans limitation de durée.

Elle est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelles que soient la nature et l'importance de la diffusion.

**Fait à Montchanin, le ..... en deux (2) exemplaires (1 exemplaire à conserver)**

Page 7 : Fiche d'urgence médicale  
Page 8 : Fiche contrôle antidopage  
Page 9 : Fiche de transport  
Page 10 : Charte de l'École de Golf

**Responsable du jeune joueur  
(signature + mention manuscrite « lu et approuvé »)**

**Stéphane TERRAL  
Responsable de l'enseignement  
du Golf du Château d'Avoise**



## FICHE D'URGENCE MÉDICALE

Je soussigné(e)/nous soussignés (Nom, Prénom des représentants légaux ou du représentant légal) :

.....  
.....

Domicilié(s)(e) au :

.....

Autorise(ent) les membres de l'encadrement administratif et /ou technique du Château d'Avoise à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident et notamment à avertir les services de secours d'urgence afin que le joueur mineur (Nom et Prénom) .....

né(e) le ..... soit orienté(e) vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Le Golf du Château d'Avoise s'efforcera de prévenir les représentants légaux ou le représentant légal dans les meilleurs délais aux numéros suivants :

N° de téléphone domicile.....

N° de portable de la mère.....

N° de téléphone du travail de la mère.....

N° de portable du père.....

N° de téléphone du travail du père.....

N° de téléphone le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir.....

Observations éventuelles : (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles.)

.....  
.....

Fait à ....., le.....en deux exemplaires originaux.

Signature du représentant légal / des représentants légaux

**AUTORISATION PARENTALE  
PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE  
CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS  
(En application de l'article R. 232-52 du code du sport)**

Je soussigné(e) (Nom Prénom) : .....

Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé** :

(Nom Prénom de l'enfant) : .....

autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé :

(Nom et Prénom de l'enfant) : .....

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.

Il est valable pour la saison sportive 2021.

Fait à ....., le .....

Signature :

**« Article r. 232-52 du code du sport :**

**Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »**

**L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard (deux ans de suspension de compétition).**

**L'original ou une copie doit être conservé par le joueur mineur et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur. Une copie doit être transmise au club du joueur ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance.**



**AUTORISATION D'ACCOMPAGNEMENT EN TRANSPORT PAR UN ENTRAÎNEUR  
OU UN BÉNÉVOLE DU CLUB**

Nous soussignés, Monsieur et Madame.....

Demeurant : .....

Autorisons les entraîneurs ou bénévoles désignés par le club à véhiculer notre enfant pour se rendre sur un lieu d'hébergement ou un lieu d'entraînement ou de championnat.  
Ceci est valable pour tout véhicule à moteur (voiture, minibus, voiturette de golf, etc.)

Date et signature des représentants légaux :

## CHARTRE DE L'ÉCOLE DE GOLF

Par la présente je m'engage à ce que mon enfant \_\_\_\_\_, jeune joueur de l'École de Golf du Château d'Avoise :

- prenne sa licence ffgolf au club.
- soit présent régulièrement aux cours de golf (sauf contre indication médicale établie par un médecin) dans le respect des heures auxquelles il est inscrit.
- participe aux compétitions individuelles ou par équipes en cas de sélection officielle.
- respecte l'étiquette dans l'enceinte du Golf du Château d'Avoise.
- applique le protocole sanitaire.
- respecte les gestes barrières de la pratique du golf.
- enlève sa casquette ou sa visière à l'accueil et au club house.
- ait une tenue correcte (ne pas porter de T-shirts ni de jeans) adaptée aux conditions climatiques.
- prenne soin du matériel prêté.
- ramène les seaux de practice vides en fin de séance à l'accueil.
- sur le parcours : ratisse les bunkers, relève les pitches, pose les drapeaux (ne pas les faire tomber) remette les divots, ne court pas sur un green...).

Il respecte ces règles de comportement au Golf du Château d'Avoise, mais également dans tous les autres clubs qu'il fréquente et il véhicule une bonne image du Golf du Château d'Avoise, de l'ASGCA et de Terral Golf Académie où qu'il joue.

Date et signature des représentants légaux et de l'élève